

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 600

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Charles de Courson, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,  
M. Nadot, M. Pancher et Mme Pinel

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 2.

En effet, cet article prévoit de transmettre aux services préfectoraux des données personnelles leur permettant d'assurer le contrôle du respect des mesures de mise en quarantaine ou de placement à l'isolement. Nous jugeons ces dispositions de contrôles disproportionnées et non respectueuses de la vie privée des individus.